

Presse et GAFAM

(Séance « Pratique du web » du 24 mars 2021)



Mis à disposition sous licence CC Attribution

Le contexte général

La distribution de la presse est dépendante des réseaux sociaux :

[Les réseaux sociaux : premiers distributeurs de presse en ligne](#) (Archimag – 07/07/2015)

La presse subit la concurrence des réseaux sociaux sur le marché des annonces publicitaires :

[En vingt ans, les Gafa ont laminé les médias historiques](#) (Les Échos – 25/07/2018)

Les médias Français sont dépendants financièrement de Facebook :

[Comment Facebook achète la presse française](#) (Mediapart – 01/12/2017)

La presse subit en particulier la place prise par Google dans l'utilisation de contenu d'actualité sur ses plateformes :

[Les éditeurs de presse peuvent-ils réellement survivre sans Google ?](#) (Usine Digitale – 04/10/2019)

Cette situation de dépendance s'accroît avec le temps :

[La presse peut-elle faire sans Google ?](#) (La revue des médias 26/02/2019)

Les réactions face à cette situation (négociations de gré à gré)

Des négociations ont été entreprises entre l'État français et Google :

[Rémunération des médias : Google et la France signent un accord](#) (Le Monde 02/02/2012)

Ce qui ne fait qu'entériner la dépendance des médias à Google :

[Google et la presse lancent le fonds d'innovation de la presse en ligne](#) (Le Figaro - 19/09/2013)

[Le fonds d'aide de Google à la presse en ligne française est lancé](#) (Frenchweb - 19/09/2013)

[Google ouvre un fonds de 150 millions d'euros pour la presse européenne](#) (Nextinpact – 28/04/2015)

La réponse politique de l'Europe (déclinée pays par pays)

En mars 2019, une nouvelle réglementation sur le droit d'auteur se traduisant par l'obligation d'accords financiers entre les « plateformes » et les « ayants droits ». Les « plateformes », selon l'article 13 de cette réglementation, *« sont incitées à mettre en place des mécanismes automatisés de détection et de suppression des contenus soumis au droit d'auteur »* :

[La très controversée réforme européenne du droit d'auteur finalement adoptée](#) (le Monde 26 mars 2019)

La France est le premier pays de l'UE à appliquer la directive européenne : [Tout comprendre au droit voisin, au centre du contentieux entre Google et les médias](#) (le Monde – 23/10/2019)

Début 2021 : Google signe un accord pour payer **des** éditeurs de presse : [Droits voisins : Google signe un accord-cadre avec les éditeurs de presse](#) (Libération – 21/01/2021)

Certains titres de presse ne seront pas concernés par l'accord : [Droits voisins : les exclus de l'accord Google persistent dans leur combat](#) (Nextinpact - 22 janvier 2021)

On commence à annoncer des chiffres : [Droits voisins : Google va verser plus de 62 millions d'euros à un groupe d'éditeurs de presse français](#) (Developpez.com - 13/02/2021)

[Google s'engage à verser 76 millions de dollars à un groupe d'éditeurs de presse français](#) (Challenges - 12/02/2021)

La problématique du financement de la presse par Google se pose aussi dans d'autres pays : [Google va payer des contenus de certains médias en Allemagne, en Australie et au Brésil](#) (le Monde 25 juin 2020)

L'indépendance de la presse en question (bref retour en arrière)

L'Europe travaille sur la réglementation votée en 2019, depuis 2016.

La publicité donnée à ce chantier législatif a suscité de multiples débats et controverses. En particulier des communautés du logiciel libre se sont

inquiétées à propos de l'article 13 qui pouvait donner lieu à une remise en cause de la publication de contenus mis sous licence libres:

[Proposition de directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique](#) (Article de Wikipédia)

Avant de lâcher prise, Google répond qu'il ne payera pas les contenus indexés par son moteur et menace de ne plus référencer la presse. Les éditeurs ne semblent pas envisager cette possibilité :

[Le ton monte entre Google et les éditeurs de presse](#) (Les Échos - 29 sept. 2019)

Les éditeurs de Presse entérinent qu'il faut « *éviter d'être peu visibles dans les résultats du moteur de recherche, ce qui signerait leur arrêt de mort* » :

[Droits voisins: la presse française attaque Google devant l'Autorité de la concurrence](#) (Le Figaro – 24/10/2019)

Le contexte réglementaire oblige Google à revoir sa position initiale de refus de payer son référencement :

[Google propose à des médias français de rémunérer leurs contenus](#) (le Monde - 03/03/2020)

Rapports de force et coup de poker ; les aléas de la négociation :

[Droits voisins : les éditeurs se regroupent, Google se rebiffe](#) (Nextinact – 13/08/2020)

On s'interroge sur la faisabilité de l'application de la loi :

[Presse et plateformes : il sera difficile de faire payer pour un droit voisin](#) (La revue européenne des médias numériques - Automne 2020)

Google essaie de retarder l'application de la loi européenne en France par un recours auprès de la cours d'appel de Paris, mais la justice confirme le droit européen :

[Droit voisin : la justice valide l'obligation pour Google de négocier avec la presse française](#) (le Monde 08/10/20)

L'accord est conclu en janvier 2021 (rappel avec un autre article) :

[Google a signé un accord pour rémunérer la presse française au titre du « droit voisin »](#) (le Monde – 21/01/2021)

Un article de synthèse sur la problématique du « qui paie qui » :

[Nations contre géants du numérique : Une bataille pour l'accès aux informations, et pour savoir qui paye qui](#) (Zdnet – 01/03/2021)

Est-il possible d'échapper à la dépendance de Google ?

Dans le passé il est arrivé que la presse étrangère assume les conséquences de ne plus être dépendante de Google :

[La presse brésilienne dit au revoir à Google News !](#) (Numerama - 22 octobre 2012)

Des titres de presse « pure players » ont été lancés sans nécessairement rentrer dans le modèle économique imposé par les GAFAM. Certains continuent de vivre :

[Quel avenir pour les pure players journalistiques en France ?](#) (la revue des médias – 28/02/2013 mis à jour 01/03/2019)

D'autres exemples de sites web de presse non dépendants des GAFAM :

[Carte de la « presse pas pareille »](#) (l'âge de faire – non daté)

En opposition à cette précédente carte, voici la carte du Monde Diplomatique sur la concentration des médias en France :

[Médias français, qui possède quoi](#) (le Monde Diplomatique – mis à jour régulièrement)

Une contribution au débat, du point de vue de la défense de la « culture libre » :

[Culture libre et droit d'auteur : une alternative au pouvoir des GAFAM ?](#) (Lionel Maurel - 08/01/20)

Le cas Australien

Le pays de l'empire Murdoch se lance dans une démarche très controversée pour soutenir la presse :

[L'inventeur du Web opposé au plan australien pour faire payer Facebook et Google](#) (le Figaro - 20/01/2021)

[Les Australiens vont-ils devoir apprendre à vivre sans Google?](#) (Slate – 15/02/21)

[Australie : Facebook bloque le partage d'articles, y compris pour les services de secours et de santé](#) (le Monde - 17/02/2021)

[Facebook va lever son embargo sur les articles de presse australiens](#) (Numerama - 23/02/2021)

Tout est bon à prendre, rien ne se perd dans le monde des GAFAM

L'indépendance de la presse est un sujet qui peut donner lieu à des opérations de communication des GAFAM pour promouvoir sa propre

marque ou pour discréditer la concurrence :

[Microsoft appelle les Etats-Unis à demander aux géants de la tech de rémunérer la presse](#) (L'Opinion - 12/02/21)

[Microsoft et des groupes de médias européens exhortent les régulateurs de l'UE à s'inspirer de l'exemple australien](#) (Developpez.com - 23 février 2021)

[Google tacle Microsoft sur fond de débat sur la rémunération des médias](#) (Usine digitale – 15/03/2021)